

Barème d'honoraires 2022

TRANSACTION

Honoraires à la charge du vendeur.

*Prix de vente honoraires non inclus / Honoraires TTC

Vente immobilière : Hors VEFA, immobilier d'entreprise ou commerces et droit au Bail.
En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Prix de vente	Honoraires TTC	Honoraires TTC
Honoraires non inclus	Mandat Simple ou Privilège	Mandat Exclusif
De 1 € à 30 000 €	Forfait 3000 €	Forfait 2700 €
De 30 001 € à 60 000 €	7,5 %	6,5 %
De 60 001 € à 80 000 €	7 %	6 %
De 80 001 € à 100 000 €	6,5 %	5,5 %
De 100 001 € à 200 000 €	6 %	5 %
De 200 001 € à 250 000 €	5,5 %	4,5 %
De 250 001 € à 300 000 €	5 %	4 %
De 300 001 € à 500 000 €	4,5 %	3,5 %
De 500 001 € à 800 000 €	4 %	3 %
De 800 001 € à 1 500 000 €	3 %	2,5 %
Gamme Luxury < 1.500 000 €	2,5%	2 %
Vente en VIAGER	Honoraires TTC	Honoraires TTC Mandat
	Mandat simple ou Privilège	Mandat Exclusif
De 1 € à 200 000 €	10 %	9 %
De 200 001 € à 300 000 €	8 %	7 %
De 300 001 € à 400 000 €	6,5 %	6 %
De 400 001 € à 500 000 €	5,5 %	5 %
Plus de 500 000 €	4,5 %	4 %

Avis de valeur : 150 € TTC (Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise)

Appartements & Maisons neuves, projet de construction : Honoraires fixes selon promoteur.

Lotissements : Honoraires fixes selon lotisseur. Garages/Box/Caves : Forfait de 1500 € TTC (pour un prix de vente jusqu'à 30 000 € ; Au-delà, application du barème classique)

Parkings (places couvertes/Aéré) : Forfait de 600 € TTC/place.

Terrains de loisir: Forfait de 1000 € TTC (pour un prix de vente jusqu'à 15 000 €; Au-delà ; 4 % TTC)

Terrains constructibles : Forfait de 2250 € TTC (pour un prix de vente jusqu'à 60 000 €) ; Au delà = 5% TTC (pour un prix de vente de 60 001 € à 500000 €) ;

Au delà = 4% TTC (pour un prix de vente 500 001 € et plus) ;

Prix incluant la TVA à 20 %



Barème d'honoraires 2022

LOCATION

BAUX D'HABITATION SOUMIS À LA LOI
DU 6 JUILLET 1989

conforme à la loi ALUR

1/ Honoraires part LOCATAIRE :

A/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)

- Zones très tendues (ex.Paris, décret n°2013-392 du 10 mai 2013)
 - 12,00 € TTC
- Zones tendues* (les grandes métropoles – Bordeaux, Montpellier, Toulouse, Marseille, Nîmes etc.)
 - 10,00 € TTC
- Zones non tendues
 - 8,00 € TTC

B/ Établissement de l'état des lieux d'entrée (€/m²)

- 3,00 € TTC

2/ Honoraires part BAILLEUR :

8% TTC du loyer annuel hors charges

Rédaction d'acte : 130 € TTC

Prix incluant la TVA à 20 %



Barème d'honoraires 2022

TRANSACTION PROFESSIONNELLE

(Ventes Entreprises & Commerces, locaux/bureaux professionnels)

Honoraires de transaction à la charge du vendeur.

Prix de vente honoraires non inclus	Honoraires HT Mandat Simple Mandat "Privilège"	Honoraires HT Mandat Exclusif
De 1 € à 60 000 €	Forfait 4000 €	Forfait 3500 €
De 60 001 € à 80 000 €	7,5%	7%
De 80 001 € à 100 000 €	7%	6,5%
De 100 001 € à 200 000 €	6,5%	6%
De 200 001 € à 250 000 €	6 %	5,5 %
De 250 001 € à 300 000 €	5,5 %	5 %
De 300 001 € à 500 000 €	5 %	5,5%
De 500 001 € à 800 000 €	4,5%	4 %
De 800 001 € à 1 500 000 €	3,5 %	3 %
< 1 500 000 € = 2,5% HT		

Prix incluant la TVA à 20 %



Barème d'honoraires 2022

LOCATION PROFESSIONNELLE

(Locaux commerciaux, Bureaux, locaux artisanat, d'entreprise et industriels)

En cas de cession de droit au bail (DAB) :

Plafond d'honoraires H.T = maximum de 40% du prix de cession DAB

Location :

Honoraires HT équivalent à deux loyers Hors Taxes (HT) et Hors Charges

+ TVA à la charge intégrale du locataire (preneur)

Rédaction du bail : 200 € HT

État des lieux : 180 € HT

Prix incluant la TVA à 20 %